



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du
Conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 octobre 2022 à 19 h 05
7701, boul. Louis-H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement
Mme Marie-Josée Dubé, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement.

ABSENCES :

Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Dussault, Directeur de l'arrondissement
Mme Josée Kenny, Secrétaire d'arrondissement

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 05, mais aucune question n'est posée.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 05, mais aucune question n'est posée.

10.02

CA22 12199

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2022 à 19h05

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Marie-Josée Dubé

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2022, à 19h05.

ADOPTÉE

10.03

CA22 12200

Approuver le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour les années 2023 à 2032

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour l'arrondissement d'Anjou, de même que les montants d'investissements et les sources de financement prévus pour ces projets pour les années 2023 à 2032, et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal, à savoir :

En milliers

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total
Édifices	2 194	3 284	3 798	4 063	3 893	3 898	3 948	3 843	3 818	3 848	36 587
Équipement et système informatique	251	215	135	200	120	65	65	120	95	65	1 331
Infrastructures	1 504	1 100	1 100	1 100	1 300	1 100	1 000	1 100	1 100	1 100	11 504
Parcs	1 714	1 064	630	300	350	600	650	600	650	650	7 208
Total	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	56 630

ADOPTÉE

30.01 1220558002

CA22 12201

Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Anjou pour l'exercice financier 2023

ATTENDU QUE lors de la réforme du financement des arrondissements, l'arrondissement d'Anjou n'a pas obtenu les transferts centraux lui permettant de maintenir les services à la population sans avoir à imposer une taxe locale;

ATTENDU QUE nous devons, par respect pour notre population, adopter un budget qui assure le maintien des services de proximité;

ATTENDU QU'il revient à l'arrondissement de pallier à cette dotation budgétaire déficiente;

Il est proposé par Marie-Josée Dubé

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le budget dressé conformément à l'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec et de transmettre celui-ci au comité exécutif de la Ville de Montréal.

D'adopter un budget de fonctionnement pour l'année 2023 au montant de 30 101 500 \$ pour le volet dépenses, un montant de 1 598 800 \$ pour les revenus autonomes.

Afin d'équilibrer le budget, l'arrondissement entend adopter un règlement visant l'imposition d'une taxe relative aux services à l'ensemble des immeubles imposables de l'arrondissement de 13,0 ¢ du 100 \$ d'évaluation. Cette taxe générera des recettes totalisant 8 503 700 \$.

ADOPTÉE

30.02 1220558003

CA22 12202

Levée de la séance extraordinaire du 4 octobre 2022 débutant à 19h05

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Marie-Josée Dubé

et unanimement résolu :

Que la séance extraordinaire du 4 octobre 2022 soit levée à 19 h 18.

ADOPTÉE

70.01

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Josée Kenny
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou tenue le 1^{er} novembre 2022.